

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 29 mars 2023 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE23 0410**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 mars 2023 en y retirant les points 12.001 à 12.015 et 20.006 et en y ajoutant les points 30.004 à 30.006 et 50.001 à 50.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE23 0411**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1<sup>er</sup> février 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE23 0412**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 février 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE23 0413**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 février 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE23 0414**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 février 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE23 0415**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 302 443,58 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services spécialisés en prélèvement d'échantillons des sols, des analyses chimiques et des rapports d'analyse dans le cadre du contrat accordé à EnviroServices inc. (CM20 0392), majorant ainsi le montant total du contrat de 907 670,77 \$ à 1 210 114,35 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 45 366,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1236987001

---

**CE23 0416**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 168 495,38 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Services d'entretien Alphanet inc. (CG20 0302), majorant ainsi le montant total du contrat de 591 788,65 \$ à 760 284,03 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 699,07 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1237157002

---

**CE23 0417**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée d'un an avec une option de prolongation d'un an, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19679 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Pneus Métropolitains inc.	Lot # 1 - Secteur Ouest	186 806,91 \$
Pneus Métropolitains inc.	Lot # 2 - Secteur Est	116 954,65 \$
Pneus Métropolitains inc.	Lot # 3 - Secteur Centre	314 778,69 \$
Pneus Métropolitains inc.	Lot # 4 - Secteur Sud	287 965,42 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 181 301,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1235382005

---

### **CE23 0418**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure deux ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée approximative de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des pièces pour aqueduc et égout, et ce, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19643 et au tableau joint pour les prix reçus;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	Lot 2	580 093,84 \$
Albert Viau une division d'Emco Corporation	Lot 3	463 708,62 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 156 570,37 \$ (15 %), taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de St-Germain Égouts et Aqueducs inc. et Albert Viau une division d'Emco Corporation;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1239841001

---

**CE23 0419**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 022 001,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière avec Béton Brunet Itée (CG22 0234), majorant ainsi le montant total du contrat 1 757 804,16 \$ à 3 779 805,56 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1237360001

---

**CE23 0420**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement non-récurrent de 500 000 \$ en provenance du programme décennal d'immobilisation 2023 de compétence d'agglomération du Service de l'environnement (projet 55222 Centre de tri des matières recyclables - Lachine) vers le programme décennal d'immobilisation 2023 de compétence d'agglomération de la Biosphère (projet 37013 Biosphère);
- 2- d'accorder à Solotech, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements audiovisuels et sonore pour la salle principale de la Biosphère, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 478 384,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19749;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1239433001

---

**CE23 0421**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la ministre des Affaires municipales (MAM) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), d'une aide financière à la Ville, d'un montant maximum de 97 700 \$, visant la réalisation des travaux reconnus admissibles du projet « Réfection des terrains de bocce au Centre récréatif Rivière-des-Prairies » de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- 2- d'autoriser la signature du protocole d'entente à cette fin;
- 3- d'autoriser la réception de cette aide financière de 97 700 \$ pour le projet « Réfection des terrains de bocce au Centre récréatif Rivière-des-Prairies »;

- 4- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et affecter ce montant pour la réalisation du projet « Réfection des terrains de bocce au Centre récréatif Rivière-des-Prairies » de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- d'autoriser la mairesse de Montréal à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1231643001

---

#### **CE23 0422**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Ex aequo pour une période de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, un local au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 2 009 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 59 689,26 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1239653001

---

#### **CE23 0423**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximum et non récurrent de 2 500 000 \$, pour une période de trois ans (2023-2025), à l'École de technologie supérieure pour l'aménagement et le fonctionnement d'un nouveau hub de calibre international dédié aux jeunes pousses au centre-ville;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1227952005

---

**CE23 0424**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'Institut d'administration publique du Québec pour les Prix d'excellence 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1232988001

---

**CE23 0425**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 12 000 \$ à Vélo Québec Éditions pour la production et la diffusion d'une carte du réseau cyclable du Grand Montréal pour l'année 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1234368002

---

**CE23 0426**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Groupe communautaire L'itinéraire, pour le projet « Café de la Maison Ronde »;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1234784002

---

**CE23 0427**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$, à même le budget de fonctionnement, au Conseil régional de l'environnement de Montréal dans le cadre de l'événement des Rendez-vous métropolitains du stationnement qui se tiendra du 24 avril au 1<sup>er</sup> juin 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1238373001

---

**CE23 0428**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 48 959 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la Patrouille bleue pour la saison 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1224329001

---

**CE23 0429**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la contribution financière de 70 000 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un Centre de conservation et de documentation pour les arts numériques à la Société des arts technologiques (SAT);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1239632001

---



**CE23 0430**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ pour le premier prix du Concours musical international de Montréal 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ainsi qu'un protocole de visibilité;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1238021003

---

**CE23 0431**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente entre le ministère de la Sécurité publique (MSP) et la Ville de Montréal pour le développement et la diffusion de formations admissibles ainsi que pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au programme de formation sur la détection de la capacité de conduire affaiblie par la drogue pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une subvention maximale de 709 052 \$;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel;
- 4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention;
- 5- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1234974002

---

**CE23 0432**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2023 de 15 606 \$, sans taxes, à l'organisme Les Arts et la Ville;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1238021001

---

### **CE23 0433**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service des affaires juridiques (le « SAJ ») à entreprendre le recours judiciaire utile pour obtenir la résolution de la vente et le délaissement forcé du lot 4 438 713 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, vu le défaut de l'acquéreur de construire un édifice à l'intérieur du délai prévu à l'acte pour le faire et ce, afin de permettre à la Ville de reprendre possession de l'immeuble rétroactivement en date du 25 octobre 2019, comprenant que la Ville doit exercer son droit d'obtenir la résolution de la vente, avant le 25 octobre 2024;
- 2- d'autoriser le SAJ à signifier à l'acquéreur le préavis d'exercice de la clause résolutoire requis par la loi et en autoriser la publication au registre foncier préalablement à l'exercice du recours judiciaire en résolution de la vente et en délaissement forcé;
- 3- d'autoriser le paiement de la contrepartie prévue à l'acte de vente, soit le paiement d'une somme de 1 562 456,44 \$, taxes de vente incluses, (1 358 953,20 \$, avant les taxes applicables), au moyen d'un chèque payable conjointement à l'acquéreur et au créancier inscrit sur le lot et ce, à la date de la rétrocession du lot 4 438 713 à la Ville par l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1239407001

---

### **CE23 0434**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente relative à l'indemnité complète et finale à verser à Vittorio Verrillo et Annamaria Barone, à titre de propriétaire, à la suite de l'expropriation d'une servitude de nonaccès relativement au lot 1 412 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour préparer et signer l'ensemble des documents nécessaires pour finaliser l'entente intervenue;
- 3- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M<sup>e</sup> Louise Boutin du Service des affaires juridiques un chèque pour l'indemnité complète et finale au montant de 255 906 \$ en capital, intérêts et frais, et rédigé à l'ordre de Vittorio Verrillo et Annamaria Barone, 7017 Terrasse Sagamo, unité 1, Montréal, H1S 2E9;

4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1230059001

---

**CE23 0435**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer la convention d'aide financière de 1 500 000 \$ à être ratifiée par le conseil municipal avec le ministre de la Langue française du gouvernement du Québec, qui vise à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024 de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1239939001

---

**CE23 0436**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer l'avenant n° 1 augmentant le montant initial de la subvention accordée dans l'entente tripartite conclue le 29 mars 2022, à être ratifié par le conseil d'agglomération, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, visant à recevoir par la suite une subvention supplémentaire de 79 590 656 \$, pour un total de 109 590 656 \$, destinée à des projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1239531001

---

**CE23 0437**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer l'entente bipartite, à être ratifiée par le conseil d'agglomération, entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logement, en application de : (i) l'entente relative à l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2), conclue le 31 mars 2022 entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal et (ii) d'une entente tripartite à venir avec la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et les organismes qui réalisent ces projets, et à recevoir la somme de 6 407 975 \$ destinée à des projets d'habitation dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logement.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1239531002

---

**CE23 0438**

Il est

**RÉSOLU :**

d'édicter, en vertu de l'article 123 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel afin d'offrir l'accès gratuit au Jardin botanique lors du Sommet Aigle-Quetzal-condor, les 17 et 18 juin 2023 aux détenteurs-rices du bracelet ou du collier vendus par Kina8at.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1239824001

---

**CE23 0439**

Il est

**RÉSOLU :**

d'édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), les ordonnances suivantes, jointes au présent dossier décisionnel, modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur le territoire des quatre arrondissements ci-dessous :

- LaSalle : ordonnance numéro 6;
- Outremont : ordonnance numéro 10;
- Rosemont–La Petite-Patrie : ordonnance numéro 14;
- Verdun : ordonnance numéro 17-5.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1239406001

---

**CE23 0440**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054), l'ordonnance numéro 5 jointe au présent dossier décisionnel afin de modifier l'article 27, paragraphe 6 c) *Inscription au camp de jour pour le 3<sup>ème</sup> enfant et les suivants d'une famille*, relativement aux tarifs du Complexe sportif Marie-Victorin.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1235978002

---

**CE23 0441**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 720-121-1 modifiant le Règlement de zonage (720) de la Ville de Beaconsfield, adopté le 23 janvier 2023 par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1238845002

---

**CE23 0442**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 720-122-1, adopté le 23 janvier 2023 par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1238845003

---

**CE23 0443**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de la résolution 22 1224 (PP-029), adoptée le 13 décembre 2022 par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1238986001

---

**CE23 0444**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement PC-2957, adopté le 7 février 2023 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1238986002

---

**CE23 0445**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt de projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le secteur Bridge-Bonaventure », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal

- 1- d'adopter le projet de Plan directeur de mise en valeur pour le secteur Bridge-Bonaventure;
- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le secteur Bridge-Bonaventure »;
- 3- de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de Plan directeur de mise en valeur et sur le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le secteur Bridge-Bonaventure ».

Adopté à l'unanimité.

40.008 1234243001

---

**CE23 0446**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Mme Anne-Marie Laporte à titre de directrice Solutions d'affaires (systèmes institutionnels) au Service des technologies de l'information, dans l'échelle salariale 2023 - FM10 (125 557 \$ - 156 951 \$ - 188 345 \$), à compter du 29 mars 2023 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1237022001

---

**CE23 0447**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Mme Elsa Marsot au poste de directrice - Développement culturel, dans la fourchette salariale FM10 (125 557 \$ - 156 951 \$ - 188 345 \$), à compter du 29 mars 2023 ou toute autre date déterminée entre les deux parties pour une durée indéterminée, en vertu de l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1236991001

---

**CE23 0448**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de madame Kim-Phung Ho Quan à titre de directrice de la comptabilité et des informations financières dans l'échelle salariale 2023 - FM11 (136 945 \$ - 171 185\$ - 205 423 \$), à compter du 29 mars 2023 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, en vertu de l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des finances à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1239742003

---

---

**Levée de la séance à 12 h 05**

70.001

---

Les résolutions CE23 0410 à CE23 0448 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Mme Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

---

Domenico Zambito  
Greffier adjoint